



Conseil du développement industriel

Trente-neuvième session

Vienne, 22-24 juin 2011

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire

Fonds d'affectation spécial pour la sécurité alimentaire et fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables

Comité des programmes et des budgets

Vingt-septième session

Vienne, 11-13 mai 2011

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables

Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables

Rapport du Directeur général

Conformément à la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale et à la décision IDB.38/Dec.5 du Conseil, le présent document donne des informations sur le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables pour les activités productives pendant l'exercice biennal 2010-2011, en particulier les activités exécutées avec une partie du montant des soldes inutilisés des crédits ouverts dus aux États Membres en 2010.

I. Considérations générales et ressources financières

1. Le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables pour les activités productives a été créé conformément à la décision GC.13/Dec.15 avec une partie du montant des soldes inutilisés des crédits ouverts pour les programmes de coopération technique dus aux États Membres en 2010.

2. En juillet 2010, les États Membres ont approuvé un montant total de 1 516 426 € au titre des comptes spéciaux pour l'amélioration de la sécurité alimentaire par la promotion de l'agro-industrie et de l'agrobusiness, et les énergies renouvelables pour les activités productives. Le montant du fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables pour les activités productives est de 509 106 €.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



3. L'objectif stratégique global de ce fonds d'affectation spéciale est de contribuer au développement industriel et à la viabilité de l'environnement par la promotion des énergies renouvelables pour des activités productives dans un certain nombre de pays en développement. Les principaux objectifs et activités du fonds d'affectation spéciale sont l'élaboration de projets visant à accroître l'utilisation des énergies renouvelables pour des activités productives dans les pays en développement. Ces projets viseront essentiellement à promouvoir les activités destinées à lever les obstacles à l'utilisation des technologies des énergies renouvelables (obstacles politiques, techniques, financiers et résultant de l'insuffisance de capacités), à renforcer le réseau d'électrification rurale, à promouvoir les investissements du secteur privé; et à renforcer la sécurité énergétique et climatique.

II. Principales activités

4. Comme indiqué précédemment dans le document IDB.38/10, si l'on veut que le développement industriel s'accélère dans les pays en développement et les pays à économie en transition, il faut impérativement développer des sources d'énergies renouvelables fiables et plus largement disponibles, et les utiliser plus efficacement. Les énergies renouvelables seront ainsi clairement un élément capital des différentes formes d'énergie nécessaires à la promotion de la sécurité énergétique dans les pays en développement. Ainsi, les énergies renouvelables à faible émission de carbone joueront un rôle clef dans le renforcement du développement économique et la réduction de la pauvreté de près de deux milliards de personnes qui n'ont actuellement pas accès aux formes modernes d'énergie. L'enjeu majeur sera d'établir un lien efficace entre, d'une part, des services énergétiques modernes fiables et abordables faisant appel aux énergies renouvelables et, d'autre part, les utilisations productives et les applications industrielles. Une telle approche nécessitera toutefois des investissements plus importants, des politiques novatrices et des cadres institutionnels, ainsi que des capacités renforcées tant au niveau national que local pour favoriser une utilisation et une diffusion larges des énergies renouvelables.

5. Le fonds d'affectation spéciale est principalement axé sur le financement des activités préparatoires qui facilitent l'élaboration de propositions de projets concrètes visant à promouvoir les énergies renouvelables, pour améliorer l'accès à l'énergie et appuyer les initiatives génératrices de revenus dans les pays en développement. Le fonds contribue en outre à mettre au point des méthodologies et des outils stratégiques visant à promouvoir la participation du secteur privé aux projets d'énergies renouvelables. Un plan concret de suivi et d'évaluation a déjà été élaboré et mis en place pour suivre les activités, les résultats et les impacts du fonds d'affectation spéciale.

6. Lors de la mise en œuvre des activités dans le cadre du fonds d'affectation spéciale, l'ONUDI compte s'appuyer sur son expérience et son expertise pour élaborer des projets concrets et des approches programmatiques destinés à promouvoir les énergies renouvelables au niveau national, et appliquer ce savoir-faire à la formulation de nouvelles propositions de projets dans le cadre dudit fonds d'affectation spéciale. Le programme stratégique sur l'énergie financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans 18 pays cibles d'Afrique de l'Ouest est

un bon exemple de ce genre d'initiative. Dans le cadre de ce programme, l'ONUDI a mis au point des projets dans le domaine des énergies renouvelables dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest (où l'Organisation est l'organisme d'exécution pour les projets sur les énergies renouvelables dans le cadre du Programme stratégique du FEM), à savoir le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, la Sierra Leone et le Tchad. L'ONUDI a également élaboré un dixième projet, le Projet de coordination régionale pour l'Afrique de l'Ouest. Des efforts particuliers sont faits pour assurer la cohérence et la coordination des projets actuellement en chantier afin de les aligner sur les initiatives régionales et les programmes mondiaux concernant les énergies renouvelables pour les activités productives.

7. L'ONUDI travaille actuellement en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment avec les organisations nationales de l'énergie, les organismes des Nations Unies chargés des questions énergétiques, les banques régionales, dont la Banque africaine de développement, l'Union africaine et l'Union européenne pour créer dès le début des synergies entre les propositions de projets élaborées dans le cadre du fonds d'affectation spécial. Cette collaboration permet en outre de renforcer les partenariats et les réseaux mondiaux tels qu'ONU-Énergie, dont la présidence est actuellement assurée par le Directeur général de l'ONUDI. La coordination est également assurée entre les propositions de projets et d'autres initiatives multilatérales et bilatérales exécutées dans le cadre du FEM au niveau régional pour garantir les synergies et tirer les enseignements de l'expérience acquise. Des efforts importants ne cessent d'être faits pour renforcer la coordination et les liens entre les bureaux extérieurs de l'ONUDI, les projets de pays concernant les ressources énergétiques et les stratégies et plans régionaux visant à surmonter les principaux défis afin d'être en mesure d'élaborer des solutions communes à plus grande échelle.

8. L'approche proposée pour l'élaboration des propositions de projets au titre du fonds d'affectation spéciale prévoit des liens étroits avec les centres des technologies d'énergies renouvelables internationaux et régionaux de l'ONUDI, comme le Centre international de l'énergie solaire, le Centre international de Hangzhou pour les petites centrales hydroélectriques, les centres régionaux pour les petites centrales hydroélectriques en Chine et au Nigéria, le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène en Turquie et les autres centres nationaux pour une production plus propre et les institutions partenaires pour mener des activités de formation et renforcer les capacités nationales. Un élément important consiste à renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine des énergies renouvelables pour promouvoir la fourniture de services énergétiques fiables et réduire la pauvreté. Les projets mis en œuvre au titre de ce fonds d'affectation spéciale sont étroitement liés aux activités menées au titre du fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire (décris dans le document IDB.39/10-PBC.27/10) car elles nécessitent également un approvisionnement fiable en énergie pouvant être fourni par des sources d'énergies renouvelables au niveau local.

III. Résultats et impacts

9. Après les longues consultations de ces derniers mois, des demandes d'assistance ont été reçues de plusieurs gouvernements de pays en développement pour élaborer des propositions de projets dans le domaine des énergies renouvelables, l'accent étant mis en particulier sur la mobilisation de ressources du FEM. Les consultations en cours avec ces pays sont en passe d'être achevées. Les activités menées dans le cadre du fonds d'affectation spéciale devraient aboutir à la finalisation de plus de 10 projets concrets pour lesquels un financement de plus de 25 millions d'euros devrait être mobilisé auprès du FEM, de l'Union Européenne et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi qu'à l'élaboration de méthodologies et outils stratégiques destinés à promouvoir la participation du secteur privé aux projets sur les énergies renouvelables. Toutes les propositions encouragent en outre le secteur privé à cofinancer ces initiatives. Les États Membres continueront d'être informés des éléments nouveaux en la matière.

IV. Mesures à prendre par le Comité

10. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document
